



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge des enfants atteints du syndrome de WEST

Question écrite n° 5846

Texte de la question

Mme Laurence Robert-Dehault attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur le cas des familles ayant un enfant atteint du syndrome de WEST (épilepsie sévère détruisant les neurones). Elle a été saisie par une association œuvrant dans ce domaine. Selon cette association, la part prise en charge par la sécurité sociale est largement insuffisante : poussette adaptée : 1 200 euros sur 6 900 euros (soit 17 % de prise en charge) ; fauteuil roulant avec assistance électrique : 1 000 euros sur 12 000 euros (soit 8 % de prise en charge), sachant qu'un fauteuil à 1 000 euros n'est pas le plus approprié et pratique pour répondre aux besoins : il est hyperlourd et il faut être deux pour le porter. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour aider les familles en la matière, notamment pour augmenter la solidarité nationale à leur égard.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Robert-Dehault](#)

Circonscription : Haute-Marne (2^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5846

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et handicap](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2416